



Polincove, le 23/07/2024

Info travaux EV 5

Chères habitantes et chers habitants

Comme vous le savez, le tracé de l'Euro Vélo route n°5 passera par notre village et notamment sur une portion de la rue de la Rivière.

Suite aux inondations de novembre 2023 et de début d'année 2024, nos voiries ont beaucoup souffert. Parmi celles-ci le linéaire de la rue de la Rivière entre le pont Canelle et le passage à niveau a particulièrement été impacté, et justement sur la zone de la future vélo route.

Les travaux de l'EV 5 n'étaient pas prévus cette année. Mais à ma demande, le Président du Conseil Départemental a validé l'anticipation des travaux sur la portion rue de la rivière. Sans la collaboration du Département nous n'aurions pas pu envisager refaire cette voirie. Le linéaire retenu s'étend du pont Canelle jusqu'au carrefour de la rue du Trepal.

Le lundi 27 Mai, lors d'une réunion publique à la Mairie, les habitants ont pu avoir les infos sur ce projet et la réponse à leurs questions sur le déroulé du chantier. Il restait à caler le calendrier des travaux.

Vous le verrez dans l'arrêté ci-joint, les travaux débuteront le 29 Juillet pour se terminer le 18 Octobre au plus tard.

La 1^{ère} phase concernera le linéaire entre le pont Canelle (près d'Hennuin) et le pont du Fort St Jean. Le reste sera effectué en septembre.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département et les entreprises LEFRANCOIS TP et EUROVIA sont chargées de l'exécution des travaux.

De gros désagréments sont à craindre la journée pour la circulation des véhicules qui sera parfois impossible. Les habitants devront s'organiser et se renseigner auprès des entreprises qui seront les seuls juges de laisser passer ou pas les véhicules. La Mairie n'interviendra pas sur ce sujet sauf en cas d'extrême urgence.

Le stationnement en limite de la voirie sera strictement interdit : les habitants devront garer leur véhicule dans leur propriété. La desserte riverains sera limitée aux seuls motifs repris dans l'arrêté. Aussi les livraisons de toute nature ne pourront probablement pas être effectuées notamment s'il s'agit de camions. Les fourgons devront solliciter l'accord du chef de chantier.

Il en sera de même pour les 5 agriculteurs qui exploitent des parcelles dans ce secteur : ils devront obtenir l'accord du chef de chantier la veille de leur venue.

Conscient de tous ces désagréments pour la population, je compte sur tous les riverains et les agriculteurs pour que ce chantier se déroule sans encombre et sur un maximum de courtoisie dans les échanges avec les entreprises chargées des travaux.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Très cordialement.

Thierry ROUZÉ

Maire de Polincove